



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 33

Réunion du :	Mardi 28 MARS 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Secrétaire :	Mme Aline VERLAQUE
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - Albert PATALANO – Dominique LEMARIE - Frédéric BAUMANN – JANIN Benoit

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

FEMININES

CRITERIUM U13F

REPORTS MATCHS

EXCELLENCE

Journée N° 3 du 04 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25498957

LE REVEST FC 1 / CANNET DES MAURES CA 1

Report au 01 Avril 2023

PRE EXCELLENCE

Journée N° 4 du 11 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25499308

US CARQUEIRANNE LA CRAU / ET S LORGUES

Report au 01 Avril 2023

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

1^{ière} parution – Amende financière de 8 €

Journée 7 du 18.03-2023

CRITERIUM U13F

U13F EXCELLENCE :

MATCH N° 25498978 : ET FREJUS SAINT RAPHAËL / LE CANNET DES MAURES

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

GARCONS

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

RAPPEL du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 **Ces catégories se jouent sous forme de plateau**

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

INFORMATIONS - APPLICATION DU REGLEMENT

AC BERTHE :

U13 PRE EXCELLENCE Poule A :

U12 Gaby ROBERT Poule A :

U12 PRE EXCELLENCE Poule A :

U12 HONNEUR Poule C :

À la suite de la réunion qui s'est tenue le mardi 28 mars 2023 au DISTRICT du Var en présence des responsables de l'AC BERTHE ;

Compte tenu des explications données et de l'engagement pris par le club de AC BERTHE relatif aux respects des règlements administratifs et sportifs.

Il a été convenu que :

Aux fins de ne pas pénaliser les enfants, les équipes mises en cause sont rétablies pour la dernière rencontre du 08-04-2023.

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

U13 et U12

REPORTS DE MATCHS

En raison de la pénurie de carburants, les rencontres qui n'ont pas pu se dérouler le Samedi 25 Mars 2023 sont à reprogrammer à la date butoir du **15 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs.**

U12

EXCELLENCE Poule B

Journée N° 5 du 04 Mars 2023 : MATCH N° 25497651

PIVOTTE SERINETTE / LE MUY FC

Report au 15 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

AMENDES FINANCIERES

FORFAIT GENERAL

U12

U12 HONNEUR - Poule A :

SC DRAGUIGNAN 2 – Forfaits des 21-01-2023, 11-02-2023 et 11-03-2023

Feuille de match manquante du 04-02-2023

AMENDE FINANCIERE 32€

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
2^{ème} PHASE – Journée 7 du 18.03.2023

U12

U12 HONNEUR - Poule B :

MATCH N° 25498105 : AS SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR / US SAINT TROPEZ 1

U13

U13 PRE EXCELLENCE - Poule B :

MATCH N° 25527376 : AS LES ARCS 1 / AS SIGNES FC 1

2^{ème} parution – Amende financière de 16 €
2^{ème} PHASE – Journée 5 du 04.03.2023

U12

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497913 : US SAINT MANDRIER 1 / US LE PRADET 1

2^{ème} PHASE – Journée 6 du 11.03.2023

U12

U12 EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497607 : US CARQUEIRANNE LA CRAU 2 / FC PUGET SUR ARGENS 1

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497918 : AS SAINT CYR 1 / TOULON ELITE FUTSAL 1

U13

U13 HONNEUR - Poule C :

MATCH N° 254974988 : CA ROQUEBRUNE / FC VIDAUBAN

3^{ème} parution – Amende financière de 31 €
2^{ème} PHASE – Journée 5 du 04.03.2023

U12

U12 Gaby ROBERT - Poule B :

MATCH N° 25497566 : GARDIA CLUB 2 / AS BRIGNOLES 1

U12 HONNEUR - Poule B :

MATCH N° 25498093 : SAINT TROPEZ LA BAIE / US CARQUEIRANNE LA CRAU 3

U13

U13 PRE EXCELLENCE – Poule A :

MATCH N° 25497342: FC CARNOULES 1 / US SANARY

U13 HONNEUR – Poule A :

MATCH N° 25497426 : AS SAINT CYR 2 / LA CADIERE US 2

U13 HONNEUR – Poule B :

MATCH N° 25497457 : FC CARNOULES 2 / BESSE SPORT 2

ANNULATION AMENDES FINANCIERES

U12

SAINT TROPEZ LA BAIE :

PHASE 2 - U12 – HONNEUR Poule B

Match N° 25498093 – Journée N° 5 du 04 MARS 2023 : SAINT TROPEZ LA BAIE / US CARQUEIRANNE LA CRAU
FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Suppression Amende Financière :

- PV N° 31 du Mardi 14 Mars 2023 – Amende Financière de 8 €

- PV N° 32 du Mardi 21 Mars 2023 – Amende Financière de 16 €

DESIDERATA U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE

US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

AS BRIGNOLES : U12 – EXCELLENCE

TARADEAU O : U12 – HONNEUR

LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 – EXCELLENCE

SC NANS : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12 PRE EXCELLENCE

UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE

ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

Prochaine réunion

Mardi 04 Avril 2023

Le Président : Guy BOURICHA

La Secrétaire : Aline VERLAQUE